

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D9-2019

Séance du 28/02/2019 – Convocation du 18 février 2019

Compte rendu affiché le 15 mars 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Michel MATHEY ; Marc GRAZIANA par Laurent BUFFARD ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	25

Objet : Représentation au Conseil d'Administration de CentreNeuVille

CentreNeuVille est l'association chargée de la gestion et de la dynamisation du commerce et de l'activité de centre-ville.

Ainsi que le prévoient les statuts de l'association, la ville est représentée par 5 délégués du Conseil Municipal au sein de l'association "CentreNeuVille".

Pour mémoire, les délégués élus lors de la séance du 22 novembre sont : Alain GOJON, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Gisèle COIN et Pascal NICOT.

Suite à la démission de Gisèle COIN de son mandat de représentante de la commune au sein du Conseil d'Administration de CentreNeuVille, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21). Toutefois, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (abstentions : Vincent VIVO et Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations des 17 avril, 26 juin 2014, 23 avril 2015 et 22 novembre 2018,
- VU la démission de Madame Gisèle COIN de son mandat de représentante de la commune au sein du Conseil d'Administration de CentreNeuVille,
- VU les statuts de l'association CentreNeuVille,

- **PROCÈDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
 - o Votants : 27
 - o Exprimés : 25
 - o Élu(e) : Hélène SORREL-DUNAND
- **CONSTATE l'élection d'Hélène SORREL-DUNAND**
- **DIT en conséquence que la représentation de la commune au Conseil d'Administration de l'association CentreNeuVille est désormais assurée par Hélène SORREL-DUNAND, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Jean-Claude FABRE et Pascal NICOT.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/03/2019
- Publication ou affichage le 05/03/2019

Valérie GLATARD, Maire.

